



Rijkswaterstaat
Ministerie van Infrastructuur en Milieu

Le 'Basisnet' néerlandais

Transporter des marchandises dangereuses en toute sécurité

Les producteurs de marchandises plastiques, d'engrais ou de produits pharmaceutiques (pour ne citer que quelques exemples) transportent des marchandises dangereuses. Cela vaut aussi pour les distributeurs de carburant. Afin de garantir des conditions maximales de sécurité le long des voies de transport de marchandises dangereuses, les pouvoirs publics néerlandais et les professionnels des secteurs concernés ont élaboré ensemble un système spécifique : le "Basisnet". Votre entreprise transporte des marchandises dangereuses sur le territoire néerlandais ? Vous devez alors respecter les consignes de sécurité en vigueur et utiliser les voies spécialement indiquées pour ce type de transport.

Pourquoi un Basisnet ?

Les abords des voies empruntées pour transporter des marchandises dangereuses sont de plus en plus souvent des espaces bâtis. A ceci s'ajoute le fait que les pouvoirs publics néerlandais s'attendent, dans les années à venir, à une croissance du transport de marchandises dangereuses. Le Basisnet fait en sorte que les entreprises puissent transporter leurs marchandises dangereuses en toute sécurité, que ce soit sur les grandes voies navigables, sur les voies ferrées ou sur les routes. Cela signifie que les grandes régions économiques, telles que les pôles chimiques et les ports, restent faciles d'accès. Grâce à cette approche, les pouvoirs publics assurent la pérennité des activités de transport, tant au niveau national qu'international.

Que se passe-t-il en cas de forte croissance du transport, de la population ou des espaces bâtis ?

En cas de forte croissance des activités de transport, de la population ou des espaces bâtis, dans une zone traversée par des voies de transport de

marchandises dangereuses, cette croissance ne doit en aucun cas avoir pour effet une augmentation des risques au-delà des niveaux convenus dans le Basisnet. Les risques liés au transport des marchandises dangereuses et les maximums à ne pas dépasser ont été déterminés à l'aide du programme de calcul RMB II. Ces « plafonds de risques » sont exprimés sous forme de distances à respecter par rapport à la voie navigable, la voie ferrée ou la route en question. Les pouvoirs publics ont fixé ces plafonds en tenant compte des éléments suivants :

- l'importance d'une voie donnée pour le transport de marchandises dangereuses ;
- la place du bâti dans les espaces bordant cette voie de transport ;
- la sécurité des riverains.

Ces plafonds sont notamment basés sur les prévisions de transport jusqu'en 2020, la densité de population, présente et future, et le bâti, actuel mais aussi futur.



Les marchandises dangereuses doivent emprunter des voies de transport spécifiques
Photo : Pieter Pennings



Les régions à risques ont des voies spécifiques pour le transport des marchandises dangereuses
Photo : Chris Pennarts

Les plafonds de risques créent un espace de croissance pour les activités de transport. Même si l'habitat se rapproche ou la population croît de manière importante, cette marge de croissance est pérennisée. Les entreprises néerlandaises du secteur des transports qui mettent en place des mesures additionnelles de sécurité, peuvent même développer encore plus leurs activités dans le respect des plafonds de risques.

Que se passe-t-il lorsqu'on dépasse les plafonds de risques ?

Les plafonds de risques sont-ils presque atteints et en voie d'être dépassés ? Le ministre des Infrastructures et de l'Environnement prend alors des mesures pour réduire les risques générés par les activités de transport sur les voies en question. Avant de prendre ces mesures, le ministre ouvre un processus de concertation avec les professionnels du secteur, afin d'étudier la faisabilité des mesures permettant de rester en-deçà des plafonds de risques. Il peut s'agir par exemple :

- d'équipements additionnels de sécurité du moyen de transport utilisé (tels que des amortisseurs de chocs) ;
- de réduire le nombre d'aiguillages sur une portion de réseau ferré ;
- de convenir avec les entreprises locales de voies d'entrée et de sortie spécifiques pour les marchandises dangereuses.

Si cette concertation ne permet pas de maintenir ou de ramener en temps voulu les risques à un niveau acceptable, le ministre peut alors prendre un arrêté spécifique précisant que certaines marchandises dangereuses ne peuvent plus être transportées sur certaines voies.

Quelle influence a le Basisnet sur vos activités en tant que transporteur international ?

Le Basisnet est entré en vigueur au 1er avril 2015 et en tant que législation nationale, il ne s'applique qu'aux Pays-Bas. Pour vous, en tant qu'opérateur

international transportant des marchandises dangereuses (en partie) sur le territoire néerlandais, le Basisnet n'a pratiquement pas d'influence sur le déroulement de vos activités au quotidien. Si le transport reste dans les limites des plafonds de risques, aucune mesure additionnelle n'est nécessaire et les consignes en vigueur restent les mêmes, pour le transport de marchandises dangereuses sur le territoire néerlandais. Le Basisnet a justement pour but de permettre et de pérenniser dans de bonnes conditions le transport national et international de marchandises dangereuses. Ce dispositif offre aux citoyens un niveau de protection de base et fait en sorte que les espaces bâtis résidentiels ne soient pas trop près des infrastructures.

Où trouver le détail des règles du Basisnet ?

Les règles du Basisnet sont disponibles dans :

- La Loi sur le transport des marchandises dangereuses ("Wet vervoer gevaarlijke stoffen", Journal officiel / "Staatsblad" 2013, n° 307) ;
- Le règlement Basisnet ("Regeling Basisnet", Journal officiel / "Staatscourant" 2014, n° 8242).

Les textes de ces réglementations ne sont disponibles qu'en néerlandais.

La Loi sur le transport des marchandises dangereuses (Wet vervoer gevaarlijke stoffen) est complétée entre autres par la liste des infrastructures faisant partie du Basisnet et les modes de contrôle des niveaux de risques. Les plafonds de risques sont indiqués dans un tableau inclus au règlement Basisnet (Regeling Basisnet).